


REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE  
COMMISSION NATIONALE NIGERIENNE  
POUR L'UNESCO



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL  
POUR L'EDUCATION A LA PAIX, A LA NON VIOLENCE,  
AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA DEMOCRATIE.

Niamey, du 9 au 11 juillet 2002

(Version provisoire)

Cultivons  la Paix

# SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<b>INTRODUCTION</b>	1
<b>I. Diagnostic</b>	2
1. La situation internationale	2-4
2. La situation nationale	4-5
2.1. Les éléments unificateurs	5
2.2. Le dispositif juridique	5-6
2.3. Le dispositif institutionnel	6-8
2.4. L'Education à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie dans le système formel, non – formel et informel au Niger : état des lieux	9
2.4.1. Le système éducatif formel	9
2.4.2. Le système éducatif non formel	9
2.4.3. Le système éducatif informel	9-10
<b>II. Objectifs</b>	10
❖ Objectif général	10
❖ Objectifs spécifiques	10-11
<b>III. Actions</b>	11
1. Actions au niveau de l'objectif spécifique n°1	11
2. Actions au niveau de l'objectif spécifique n°2	11
3. Actions au niveau de l'objectif spécifique n°3	11
4. Actions au niveau de l'objectif spécifique n°4	11
<b>IV. Stratégies de mise en œuvre</b>	11
1. Mécanismes institutionnels	11-13
2. Stratégies d'intégration et méthodologie d'introduction de l'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie dans les trois niveaux du système éducatif	13-14
3. Stratégies d'intégration du PAN dans le plan EPT	15-17
4. Stratégies de mobilisation des ressources de financement	18-19

## **Introduction**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'introduction de l'éducation à la paix dans les programmes d'enseignement scolaire au Niger, quatre missions conduites par Mrs Matoko, Kane et Guissé, ont été dépêchées par l'UNESCO à Niamey où elles ont rencontré les Autorités Nationales, des représentants de la société civile qui œuvrent dans la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

Ces missions ont aussi rencontré des représentants du système des Nations Unies, et de la Coopération Danoise.

Le Niger qui, depuis l'avènement de la démocratie a vu la création de plusieurs associations de défense des droits de l'homme, a accueilli favorablement cette initiative de l'UNESCO.

C'est ainsi qu'en Avril 2001, un accord de coopération a été passé entre l'UNESCO et le Gouvernement du Niger, relativement à ce projet qui se propose d'œuvrer, à travers l'éducation et la formation des citoyens dès leur jeune âge, à la consolidation de la paix, au renforcement de l'unité nationale et de l'état de droit.

L'appui des Autorités nationales s'est aussi traduit par la signature d'un arrêté conjointement par les ministres en charge de l'éducation en vue de la mise en place d'un comité d'experts chargés de la coordination et de la conduite des activités devant aboutir à la production d'un avant projet de Plan d'Action National d'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie au Niger.

Le présent document constitue le projet de Plan d'Action issu des travaux de validation de l'avant projet soumis à l'examen de l'ensemble des partenaires intervenant dans la promotion de la paix au Niger.

Le Plan d'Action National d'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie sera intégré dans le PAN/EPT après avoir été validé par le forum national EPT.

## **I – Diagnostic :**

### **1. La Situation Internationale**

Si le troisième millénaire se caractérise par des progrès scientifiques et technologiques, il n'en demeure pas moins que le défi majeur auquel le nouveau millénaire est confronté est la pauvreté et l'ignorance dont la conséquence est le développement d'une culture de la guerre et de la violence.

En effet, aucun continent n'est épargné et chaque continent a ses foyers de tension dont les causes sont l'injustice, l'intolérance, l'exclusion, l'analphabétisme, l'ignorance et la xénophobie, les crises économiques et l'endettement chronique... Ces tensions souvent très vives dégénèrent en conflits armés, en guerres civiles hypothéquant le développement économique et social des pays.

Les guerres civiles, les conflits identitaires armés, les conflits politiques, les conflits inter et intra – communautaires sur fond de rivalités ethniques, d'incompréhension et de déficit de dialogue annihilent les efforts de développement des Etats. Or, la paix ne saurait être dissociée du développement, elle en est une des conditions essentielles car il n'y a point de développement durable sans paix.

Construire la paix suppose d'abord bâtir la paix dans l'esprit des hommes suivant la célèbre formule du poète américain ARCHIBALD MAC LEISH : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », formule consacrant l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Cette éducation à la paix est non seulement inscrite dans l'Acte constitutif de l'UNESCO mais aussi elle ne trouve sa véritable expression qu'au lendemain de la guerre froide, pendant les années 80 quand la communauté internationale, à travers l'ONU et l'UNESCO, a décidé d'entreprendre des actions pour cultiver la paix dans l'esprit des hommes afin de bâtir un monde solidaire où triomphent le droit, la justice, la paix entre les individus et entre les Etats. Parmi ces actions on peut retenir :

- L'organisation d'un congrès international sur « la paix dans l'esprit des hommes » à Yamoussoukro en 1989. Le concept de culture de la paix a été formulé pour la première fois à ce congrès. Toutefois il prend ses racines dans l'acte constitutif de l'UNESCO qui stipule en son article premier : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » ;

- La Charte africaine sur la participation populaire au développement en 1990 ;
- La Déclaration sur la situation socioéconomique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde, 1990 ;
- la publication, en 1992, par B. Boutros-GHALI, de l'Agenda de la Paix qui indique les défis que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées ont à relever dans le domaine de la diplomatie préventive pour régler les conflits avant leur éclatement ainsi que ceux du rétablissement et de la consolidation de la paix après les conflits ;
- la Déclaration et le programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne 1993 ;
- le plan d'action mondial sur l'éducation aux droits de l'homme et la démocratie, Montréal 1993 ;
- L'organisation du premier forum international sur la culture de la paix à San Salvador en 1995 ;
- Le plan d'action en vue de la décennie des Nations Unie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, (1995-2004) ;
- La cinquième édition de la conférence panafricaine des Clubs UNESCO avec pour thème : « les Clubs UNESCO et la promotion de la culture de la paix » tenue à Niamey du 16 au 21 mars 1999 organisée par la Fédération Nigérienne des Associations, Centres et Clubs UNESCO (FNACU) en collaboration avec la Commission Nationale Nigérienne pour l'UNESCO sous l'égide de l'UNESCO ;
- La Déclaration de Niamey pour une culture de la paix et de la non violence, issue de la 5<sup>ème</sup> édition de la conférence panafricaine des Clubs UNESCO en mars 1999 ;
- La conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix en Tanzanie (Zanzibar) en mai 1999 ;
- La déclaration et le programme d'action pour une culture de droit de l'homme et de la démocratie, adoptés le 13 Septembre 1999 lors de la 53<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
- La Déclaration de Grand – Baie adopté par le Conférence ministérielle sur les droits de l'homme 1999 ;
- La Déclaration de Syrte, 1999 ;

- L'Acte constitutif de l'Union Africaine, 2000 ;
- La proclamation de l'an 2000 année internationale de la culture de la paix ;
- L'adoption du nouveau partenariat pour l'Afrique NEPAD – 2001 ;
- La proclamation de la décennie 2001-2010 en une décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non violence au profit des enfants du monde.

C'est surtout, la déclaration de l'Assemblée Générale de l'ONU du 13 septembre 1999 qui donne à la culture de la paix, sa définition la plus complète. Selon cette définition : « la culture de la paix est l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés notamment sur le respect de la vie, le rejet de la violence et la volonté de promouvoir et de pratiquer la non violence à travers l'éducation, le dialogue et la coopération, l'engagement de régler pacifiquement les conflits, le respect de la promotion du droit au développement ainsi que l'égalité des droits et des chances pour les femmes et pour les hommes et des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information, l'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, la diversité culturelle, du dialogue et de la coopération à tous les niveaux de la société entre les nations. »

Cependant, malgré ces dispositifs institutionnel et juridique mis en place par la communauté internationale, aucun pays en Afrique n'est épargné par ces conflits qui dégénèrent souvent en conflit armés entre les Etats ou ente les individus à l'intérieur des Etats.

## **2. La Situation nationale :**

En ce qui concerne le Niger, l'implantation de la démocratie s'avère une tâche difficile du fait de certaines contraintes politiques, économiques et sociales. En effet, depuis l'avènement de la démocratie en Afrique, le Niger a connu de nombreux conflits qui ont freiné son développement au point d'immobiliser l'Etat et créer les risques de sa partition. Il s'agit notamment :

- Des conflits institutionnels et politiques ;
- Des conflits identitaires armés ;
- Des conflits économiques et sociaux ;
- Des conflits inter et intra – communautaires.

L'analyse du contexte national permet de mettre non seulement en exergue des éléments unificateurs et des mécanismes susceptibles d'entretenir une culture de la paix au Niger, mais aussi de faire l'état des lieux en matière d'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie dans le système éducatif formel, non formel et informel. C'est à partir de cette analyse contextuelle, des forces et des

faiblesses du système, que des objectifs et des besoins stratégiques seront identifiés et intégrés dans le plan d'action nationale.

### **2.1. Les éléments unificateurs :**

Sur le plan géographique, voire historique et culturel le pays dispose des atouts potentiels susceptibles de résorber ou d'atténuer les éventuelles tensions au Niger :

- l'absence d'obstacles naturels susceptibles de gêner la circulation des hommes et des idées du fleuve Niger au lac Tchad ;
- l'existence de huit à dix groupes ethniques avec huit à dix langues parlées ;
- la parenté à plaisanterie, fruit d'une longue cohabitation de populations ;
- les fêtes communautaires (cure salée, Guéréwel, Hotoungo, Bianou etc. ...) ;
- l'organisation de la «flamme de la paix».

### **2.2. Le dispositif juridique :**

Il s'agit à la fois de la Constitution de 1999 mais aussi de l'ensemble des pactes, conventions ou protocoles internationaux auxquels le Niger a souscrit et qui pour cela l'engagent étroitement. En effet, la Constitution du 9 août 1999, réaffirme l'attachement du Niger à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

A cela, il faut ajouter la ratification par le Niger d'au moins deux pactes et quatre conventions internationaux au cours des dix dernières années. Il s'agit :

- du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966 et entré en vigueur au Niger en 1986.
- Du pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels, adopté en 1966 et entré en vigueur au Niger en 1986.
- De la Convention sur les droits politiques de la femme, adoptée le 31 Mars 1953 et ratifié par le Niger le 07 décembre 1964 ;
- De la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adopté le 21 décembre 1965 et ratifié par le Niger le 27Avril 1967 ;
- De la Convention sur les droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 et ratifié par le Niger le 06 Août 1990 ;
- De la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée le 10 décembre 1984 et ratifiée par le Niger le 07 mai 1998 ;

- De la Convention contre les discriminations à l'égard de la femme, ratifiée par le Niger, le 13 Août 1999.

S'agissant plus précisément de la Constitution du 09 Août 1999, elle consacre un titre spécial aux droits et devoirs des citoyens. Il s'agit du titre II qui comporte les droits civils et politiques, les droits sociaux, économiques et culturels et les droits relatifs à l'environnement.

Au regard de ce qui précède, il est assez manifeste que du point de vue théorique le dispositif juridique qui inclut en soi les instruments universels ratifiés par le Niger, fruit du récent processus de démocratisation, offre le cadre normatif de protection des droits de l'homme. Ce dispositif juridique se voit renforcé par un autre dispositif qui est plutôt institutionnel et pour ce faire, se veut un mécanisme de mise ou d'application des textes ou instruments.

### **2.3. Le Dispositif institutionnel :**

Il s'agit principalement des institutions nationales ou internationales dont la mission est de faire respecter les droits de l'homme conformément aux instruments nationaux ou universels :

- **la Direction des droits de l'homme** : direction centrale au Ministère de la justice et des droits de l'homme, créée en 1996 et qui a pour attributions principales de veiller à l'application effective des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme ; de mettre en œuvre des mesures visant la prévention des violations des droits de l'homme et de proposer des solutions appropriées en cas de violation de ces droits ; de dresser des rapports périodiques ; de mener des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation en matière de droits de l'homme.
- **La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales(CNDHL)**. Créée le 29 décembre 1998, elle a pour missions essentielles d'enquêter sur les cas de violation des droits humains au Niger, d'examiner et de recommander aux pouvoirs publics, des textes protégeant les droits humains, d'organiser des séminaires et des colloques sur les droits humains.
- **La Cour suprême** : elle se prononce sur les questions de droit pour vérifier si la loi a été respectée.
- **La cour Constitutionnelle** : juridiction compétente pour statuer sur les questions constitutionnelles et électorales, elle interprète les dispositions de la Constitution et contrôle la régularité, la transparence et la sincérité du référendum, des élections présidentielles, législatives et locales. Elle peut être saisie



exceptionnellement au cours d'un procès, lorsque l'une des parties déclare une loi non conforme à la constitution.

- **La Haute Cour de justice** : elle est une juridiction politique compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement.
- **La Société Civile** : née à la faveur du processus de démocratisation, elle s'est très vite développée et a une composition plurielle et diversifiée. Ce sont les associations de défense et de promotion du droit et de la démocratie, les syndicats des travailleurs et d'étudiants, les organisations non gouvernementales, les associations de femmes, de jeunes, de journalistes, etc. Elle veille au respect des libertés fondamentales et l'Etat de droit.
- Entre les pouvoirs publics et la société civile, il faut noter les **Comités nationaux** qui œuvrent inlassablement pour la **promotion de la culture de la paix et du respect des droits de l'homme**. Il s'agit, entre autres du Comité National de mise en œuvre des Recommandations du Colloque international Armée et Démocratie en Afrique: Cas du Niger, du Comité National du Dialogue Social, du Comité de Récupération des Armes Illicites, du Comité ad hoc pour la Prévention et la Gestion des Conflits, le Haut Commissariat à la restauration de la Paix et à la Consolidation de l'Unité Nationale, la Commission Nationale pour la Culture de la Paix
- **La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** : Créée en 1987 auprès de l'Organisation pour l'Unité Africaine et a pour mission de promouvoir les droits de l'homme et des peuples et d'assurer leur protection en Afrique conformément aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Niger a l'obligation de présenter des rapports périodiques sur l'état de la mise en œuvre de la Charte africaine ; les particuliers peuvent y envoyer des plaintes appelées communications.
- **La Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies** : créée par le Conseil Economique et Social des l'O.N.U.en 1946, elle a pour missions d'enquêter sur les informations relatives aux violations sur les droits humains qu'elle reçoit, et de traiter les communications ou plaintes qui lui sont adressées à ce sujet ; elle prépare des recommandations et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Ainsi se présentent sommairement les dispositifs juridique et institutionnel en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la culture de la paix. Au regard de ce tableau il n'y a pas de doute que le Niger dispose d'atouts juridiques et institutionnels pouvant garantir la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Mais au delà de ces dispositifs, qu'en est-il de la réalité ?

La réalité sociale, politique et culturelle montre tout le paradoxe entre les dispositifs juridique et institutionnel très favorables à la promotion et à la protection des droits de l'homme, de la démocratie, de la culture de la paix au Niger d'une part et la récurrence de certaines violences voire la persistance de certains conflits que le Niger a connus au cours de ces dix dernières années d'autre part.

Ces types de conflits entraînent des atteintes graves à la vie, à l'intégrité physique, à la dignité humaine, à la paix sociale.

En effet, entre citoyens, et cela dans toute société, il y a souvent des violations dues aux relations sociales conflictuelles que le respect de la règle du droit doit permettre de résoudre sinon de réguler. Mais le cas de figure le plus préoccupant, qui hélas n'épargne aucune région du Niger, est celui intervenant entre communautés . Le drame de TODA intervenu à Maradi, au moment même où se déroulaient les Assises de la Conférence Nationale Souveraine en 1991, reste encore aujourd'hui gravée dans la mémoire des Nigériens. Dans l'arrondissement de Gaya, le village de Kaoura N'Débé a été victime en Août 2000 d'une attaque par des sédentaires voisins, attaque qui a fait plusieurs morts. En 2001, les conflits inter-communautaires ont encore occasionné des pertes en vies humaines dans les régions de Gaya, Boboye, Mayahi, Matameye, Téra, Ouallam, etc.

Ces conflits entre communautés résultent essentiellement de la dégradation de l'environnement, sa mauvaise gestion, le poids démographique en augmentation pour un espace agricole et pastorale insuffisant, l'esprit partisan et l'interventionnisme des autorités coutumières, politiques, administratives et judiciaires avec son corollaire, la remise en cause fréquente des décisions de justice.

Dans ces conditions, les personnes ou les communautés en conflit préfèrent se faire justice elle-même. Ainsi, en lieu et place de la règle de droit, du principe de la tolérance et du respect de la dignité humaine, les communautés recourent à leurs armes pour régler les différends.

Quant aux conflits sociaux et politiques leurs causes résultent essentiellement du refus du compromis et du consensus, du refus de l'alternance démocratique, du non respect des textes fondamentaux, du non respect des accords passés entre les parties, du déficit de dialogue et de culture démocratique des acteurs civils, militaires et politiques, de la crise économique et de l'endettement... Cette situation conflictuelle, montre qu'en dépit des dispositifs juridiques et institutionnels, les acteurs sociaux et politiques n'ont pas intégré les valeurs de la tolérance politique, de la paix et du respect des droits de l'homme, dans les mœurs sociales et politiques. Autrement dit la culture politique démocratique n'a pas suivi le processus ; ce qui fonde la nécessité d'une éducation à la paix, à la tolérance et aux droits de l'homme dans les mœurs sociales et politique.

## **2.4. L'Education à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie dans le système formel, non - formel et informel au Niger : état des lieux**

### **2.4.1. Le Système éducatif formel**

Même si l'enseignement au Niger se fixe pour, entre autres finalités et objectifs de cultiver les vertus qui fondent une société moderne et démocratique, les thèmes qui concourent à la culture de la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie n'apparaissent que de façon diffuse dans les programmes.

Cet enseignement qui pourtant se traduit en terme de comportements n'est malheureusement dispensé qu'en éléments de connaissances théoriques. Pire, l'éducation civique et morale qui propose le plus de thèmes sur la culture de la paix en vue de l'insertion harmonieuse des jeunes dans la société pour en faire des citoyens pleinement responsables, épris de paix et de liberté, pétris de tolérance et de justice, est négligée comme discipline d'enseignement pour plusieurs raisons : le manque de formation des enseignants, l'absence de documentation, la non évaluation de la discipline etc. .... Or, c'est seulement en terme de comportements que les notions acquises à l'école peuvent façonner l'élève et l'aider à agir positivement dans la vie en société.

Et pourtant, la loi 98-12 du 1<sup>er</sup> Juin 1998 portant orientation du Système éducatif assigne à celui-ci les objectifs suivants :

- «
- A enseigner au citoyen les principes de la démocratie, le sens du patriotisme, de l'unité nationale africaine et les valeurs de civilisation universelle ;
  - A développer en chaque individu l'esprit de solidarité, de justice, de tolérance et de paix. » (Chapitre III, Article 15).

### **2.4.2. Le système éducatif non formel**

Quant au système non formel les investigations menées à la Direction de l'Alphabétisation et de la Formation des Adultes (DAFA) montrent que les préoccupations relatives à l'éducation à la paix ne sont pas prises en compte dans les programmes.

Cependant, dans les écoles coraniques rénovées il est essentiellement dispensé un enseignement de la morale.

### **2.4.3. Le système éducatif informel**

En tant que structure locale et de proximité proche des populations, le système informel, notamment à travers la société civile, les médias joue un rôle déterminant dans l'apaisement, le déclenchement ou l'aggravation des conflits. Il joue aussi un rôle important dans le processus d'éducation, de formation, d'information et de sensibilisation en matière de paix, de non violence, de droits de l'homme et de démocratie.

En effet, ces structures bénéficient d'une grande capacité de mobilisation et de sensibilisation parce qu'elles touchent directement les populations.

Cependant, l'insuffisance notoire à laquelle le système informel est confronté c'est à la fois la méthodologie d'introduction de ces valeurs et les outils pédagogiques adéquats pour une meilleure communication.

A l'instar de l'analyse sur la situation nationale, l'analyse de l'état des lieux en matière d'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie dans les différents systèmes montre l'insuffisance des contenus des programmes dans le système formel et la quasi inexistence de ces programmes dans les systèmes non formel et informel d'où la nécessité de ce type de formation à tous les niveaux.

Or, la transformation des mentalités, le changement des comportements, l'acquisition d'une culture de la paix s'obtiennent par l'éducation dont la finalité est la formation du meilleur citoyen. Cette éducation doit se faire non seulement à partir de l'introduction dans les programmes d'éducation et de formation, à tous les niveaux, des notions relatives à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie mais aussi et surtout tenir compte de la synergie et du feed-back permanent entre les trois principaux acteurs : l'école, la famille, la société, d'où l'impérieuse nécessité de prendre en compte les trois systèmes d'éducation formel, non formel et informel et de formuler des objectifs clairs à partir de cette analyse contextuelle.

## **II. Objectifs**

### **❖ Objectif général**

L'objectif général visé est de promouvoir les valeurs liées à la démocratie, aux droits de l'homme, à la non-violence et à la paix dans les systèmes d'éducation formelle, non formelle et dans l'éducation informelle.

### **❖ Objectifs spécifiques**

D'une manière spécifique, il s'agira de :

- 1) Former les formateurs ;

- 2) Eduquer les apprenants ;
- 3) Concevoir des supports pédagogiques ;
- 4) Sensibiliser et informer les autres acteurs tels que les leaders d'opinions, les forces de défense et de sécurité.

Des actions ont été retenues en fonction de chaque objectif spécifique.

### **III. Actions :**

#### **1) Actions au niveau de l'objectif spécifique n°1 :**

- formation des encadreurs des écoles normales supérieures ;
- formation des directeurs régionaux et inspecteurs d'enseignement ;
- formation des conseillers pédagogiques ;
- formation des encadreurs des écoles normales ;
- formation des enseignants (y compris des alphabétiseurs, le personnel des différents ministères) ;
- formation des responsables des radios communautaires, journalistes, parents d'élèves, leaders d'opinions ;
- suivi et évaluation des formateurs.

#### **2) Actions au niveau de l'objectif spécifique n°2**

- Education des scolarisés, des descolarisés et des non scolarisés ;
- A l'endroit des stagiaires.

#### **3) Actions au niveau de l'objectif spécifique n°3**

- Elaboration des curricula ;
- Elaboration des modules de formation ;
- Elaboration des guides de l'enseignant et des formateurs dans le formel, le non formel et l'informel ;
- Elaboration des manuels didactiques.

#### **4) Actions au niveau de l'objectif spécifique n°4**

- Atelier et campagne de sensibilisation ;
- Implantations des radios communautaires
- Création des supports de sensibilisation (audio-visuel, spectacle artistique, culturel), compétitions sportives.

### **IV. Stratégies de mise en œuvre**

#### **1) Mécanismes institutionnels**

- i) La mise en place d'un comité technique de suivi de l'éducation à la paix, à la non violence, à la démocratie et aux droits de l'homme dans les systèmes éducatifs formel et non formel et dans l'éducation informelle. Le comité technique de suivi sera composé :
- du responsable de la coordination nationale EPT ;
  - d'un représentant du secrétariat exécutif de la commission nationale pour l'UNESCO ;
  - de quatre représentants des différents ordres et types d'enseignement ;
  - de quatre représentants des ONG et associations intervenant dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme ;
  - de deux spécialistes en suivi/évaluation ;
  - d'un représentant par centrale syndicale ;
  - d'un représentant du Ministère des Finances ;
  - de deux représentants des forces de défense et de sécurité.

Le comité de suivi aura pour missions :

- la planification, la supervision des activités relatives à l'éducation à la paix ;
- le suivi et l'évaluation périodique de l'enseignement de l'éducation à la paix ;
- l'élaboration des cahiers de charge techniques et pédagogiques pour la rédaction des manuels et guides, des modules de formation, du guide méthodologique et du livre de référence ;
- la planification et l'organisation des activités de sensibilisation des leaders d'opinion et des communautés à la base ;
- l'appui aux activités relatives à l'éducation à la paix dans les établissements.

Le secrétariat exécutif de la commission nationale pour l'UNESCO assure la coordination du comité technique de suivi.

- ii) la mise en place d'une commission technique chargée de l'élaboration des curricula d'éducation à la paix. Elle sera composée de :
- trois représentants du préscolaire et du cycle de base 1 (un inspecteur et deux enseignants) ;
  - trois représentants du cycle de base 2 (un inspecteur disciplinaire en histoire et deux professeurs d'histoire du cycle de base 2 et de l'enseignement moyen) ;
  - trois représentants de l'éducation non formelle (alphabétisation, centres de formation en développement communautaire et écoles coraniques rénovées) ;
  - trois représentants de l'ENS (un psychopédagogue, un historien et un sociologue) ;
  - un spécialiste en développement des curricula ;

- quatre représentants des ONG et associations intervenant dans le domaine.

Cette commission aura pour missions :

- l'élaboration des curricula d'éducation à la paix à soumettre aux commissions techniques nationales d'élaboration des curricula du préscolaire, du cycle de base 1 et 2 et du non formel ;
  - la définition d'une stratégie de prise en charge de l'éducation à la paix dans les curricula du préscolaire, des cycles de base 1 et 2 et dans les programmes d'alphabétisation de formation des adultes ;
  - l'élaboration des modules de formation pour les EN et l'ENS ainsi que le livre de référence et le guide méthodologique.
- iii) la mise en place d'un dispositif de formation à effet démultiplicateur à travers les cellules d'animation pédagogique (CAPED), les unités pédagogiques (UP) et les opérateurs privés pour le non formel et l'informel ;
- iv) l'implication de la société civile notamment dans les activités d'information, d'éducation et de communication ;
- v) le développement d'un partenariat entre l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- 2) Stratégies d'intégration et méthodologie d'introduction de l'éducation à la paix, à la non violence de la démocratie et aux droits de l'homme dans les trois systèmes d'éducation**
- i) élaboration de nouveaux curricula d'éducation civique et morale (ECM) intégrant la dimension paix au préscolaire et aux cycles de base 1 et 2. L'option retenue est de faire de l'ECM, la principale discipline d'accueil de l'éducation à la paix. Un des principaux avantages de cette option est d'assurer la cohérence interne des contenus et méthodologies de ce domaine d'étude ;
- ii) intégration des concepts, contenus et méthodologies spécifiques à l'éducation à la paix, dans les disciplines hôtes des programmes des cycles de base 1 et 2. Plusieurs disciplines des programmes en vigueur peuvent offrir l'opportunité de l'enseignement de l'éducation à la paix. Il s'agit notamment des langues, de l'histoire, de la géographie, des sciences de la vie et de la terre, etc. Les commissions d'élaboration des curricula devront identifier ces disciplines et les points d'insertion appropriés ;
- iii) élaboration de modules d'éducation à la paix pour l'éducation non formelle et informelle. Ces modules seront traduits en langues nationales, en Ajami et en arabe et serviront de supports pour la

- formation dans les CFDC, les centres d'alphabétisation et les écoles coraniques ;
- iv) conception d'outils pédagogiques pour l'enseignement et l'apprentissage de l'éducation à la paix. Il est prévu l'élaboration de manuels pour les élèves, de guides pédagogiques pour les enseignants ainsi qu'un livre de référence et un guide méthodologique ;
  - v) formation des encadreurs et enseignants aux concepts, contenus et méthodologies de l'éducation à la paix. L'option choisie est d'élaborer des modules de formation à l'intention des encadreurs (inspecteurs et conseillers pédagogiques). Ceux-ci à leur tour seront chargés de démultiplier la formation aux niveaux des enseignants à travers les CAPED et UP ;
  - vi) intégration de l'éducation à la paix, dans les programmes de formation initiale des enseignants dans les Ecoles Normales (EN), les Centres de Formation des Cadres de l'Alphabétisation (CFCA) et à l'Ecole Normale Supérieure (ENS);
  - vii) expérimentation de la démocratie à l'école dans quatre vingt établissements des cycles de base 1 et 2. Les discours moralisateurs et les professions de foi ne peuvent favoriser la promotion et la pratique des valeurs de démocratie, de droits de l'homme et de paix. Il faut aménager dans les écoles des espaces de liberté pour permettre aux jeunes d'expérimenter l'exercice de la citoyenneté, la responsabilité et le pouvoir. La communauté scolaire doit favoriser des expériences nouvelles de participation, de convivialité et de dialogue. Ainsi, il sera expérimenté dans ces établissements, des chartes d'école, des parlements d'élèves et des gouvernements d'écoles. Ces établissements seront de véritables laboratoires d'exercice de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix. L'expérience sera évaluée et étendue progressivement à tous les établissements des cycles de base 1 et 2 ;
  - viii) Organisation de campagnes de sensibilisation en faveur de la paix : des campagnes annuelles seront organisées à l'occasion de la célébration des journées de la Concorde (24 avril), de la paix (septembre), des droits de l'enfant (juin) et de la femme (mars) etc. Les activités de sensibilisation se feront à travers les médias (spots publicitaires, animations culturelles, etc.). Des concours interscolaires et des compétitions sportives et scolaires seront organisés autour des thèmes relatifs à la paix, de démocratie et de droits de l'homme à l'occasion de la journée de la Concorde ;
  - ix) Elaboration des programmes de communication avec les médias et la société civile ;
  - x.) Introduction des concepts relatifs à la paix, à la démocratie, aux droits de l'homme dans les programmes d'éducation du système informel.



### 3) Stratégies d'intégration du PAN dans le plan EPT

L'Education Pour Tous (EPT) est définie comme un processus par lequel, les individus doivent acquérir des connaissances, des valeurs et des compétences répondant à leurs aspirations, à leurs besoins propres et aux besoins de la société dans le sens le plus large et le plus riche du terme. Tous les objectifs de l'éducation pour tous (EPT) concourent à la réalisation du droit à l'éducation : l'accès à l'éducation, la qualité de l'éducation, la gestion de l'éducation. Il n'y a donc pas de différence fondamentale entre les plans décennaux de l'éducation (PDDE au Niger) et le Plan EPT.

Le Plan EPT complète le plan décennal de l'Education (PDDE au Niger) quand à sa durée (il est de 15 ans au lieu de 10 ans) et à deux de ses objectifs qui prennent clairement en compte l'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie. Il s'agit de l'objectif numéro trois de l'EPT qui met l'accent sur «l'éducation à l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante » et l'objectif numéro six qui concerne la qualité de l'éducation. Mieux, l'aspect relatif, à l'éducation à la paix est expliqué dans les stratégies du cadre d'action : Paragraphe 58 «Les écoles devraient être respectées et protégées comme des sanctuaires et des zones de paix. Les programmes d'éducation devraient être conçus de manière à promouvoir le plein épanouissement de la personnalité humaine et à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme). Ces programmes devraient encourager la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes ethniques et religieux ; ils devraient être attentifs à l'identité culturelle et linguistique et respectueux de la diversité ; et également renforcer la culture de la paix. L'éducation devrait mettre en valeur non seulement des compétences telles que la prévention et le règlement pacifique des conflits, mais aussi des valeurs sociales et éthiques».

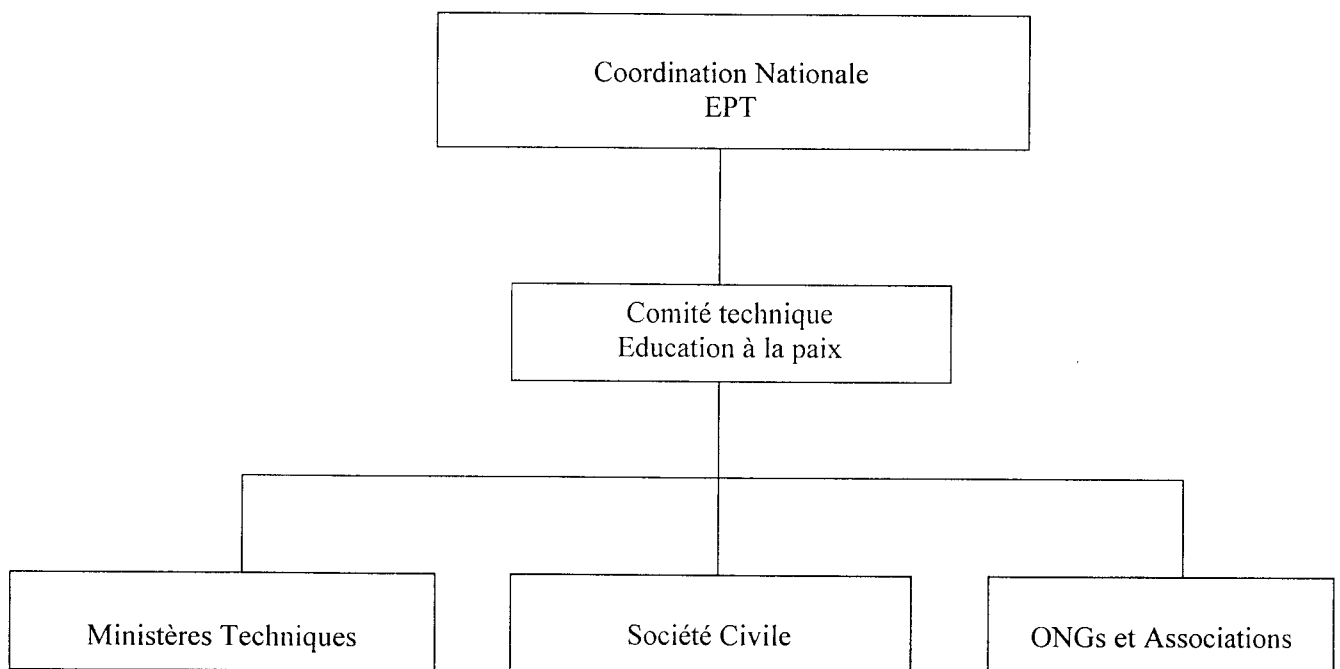
Donc, il s'agit de compléter le plan décennal de l'éducation en y intégrant le plan d'action national sur l'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie. Cette intégration doit se faire de façon harmonieuse en tenant compte de tous les systèmes d'éducation formel, non formel et informel, de la révision des curricula, de la formation des formateurs, du développement des matériels didactiques, du budget ou tout autre élément pertinent. Cette harmonisation doit permettre d'avoir une cohérence entre les deux plans (le PAN et le plan PDDE).

Ainsi, la stratégie d'intégration et de mise en œuvre du PAN pourrait se faire autour de trois cas de figure :

**Cas n°1 :** L'Education à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie, une composante de l'EPT.  
Dans ce cas il est possible de mettre en place une coordination nationale de l'EPT ayant sous sa tutelle un comité technique de

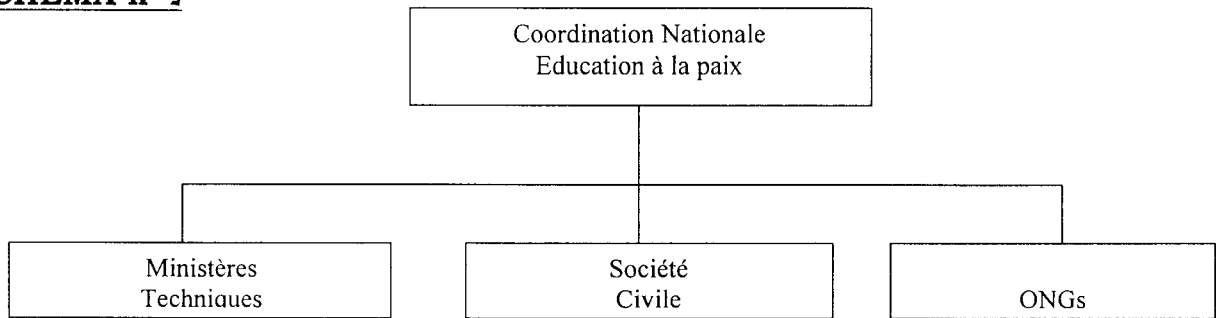
l'éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie. Ce comité doit être multisectoriel (ministères techniques, ONGs, Associations, société civile ...). Il aurait pour tâche la mise en œuvre du PAN éducation à la paix. Cependant, le fait que ce comité technique soit sous la tutelle de la coordination nationale EPT limiterait sa capacité d'action par rapport à certains de ses aspects spécifiques qui ne seraient pas pris en compte par l'EPT d'où l'un de ses inconvénients.

**SCHEMA n°1**



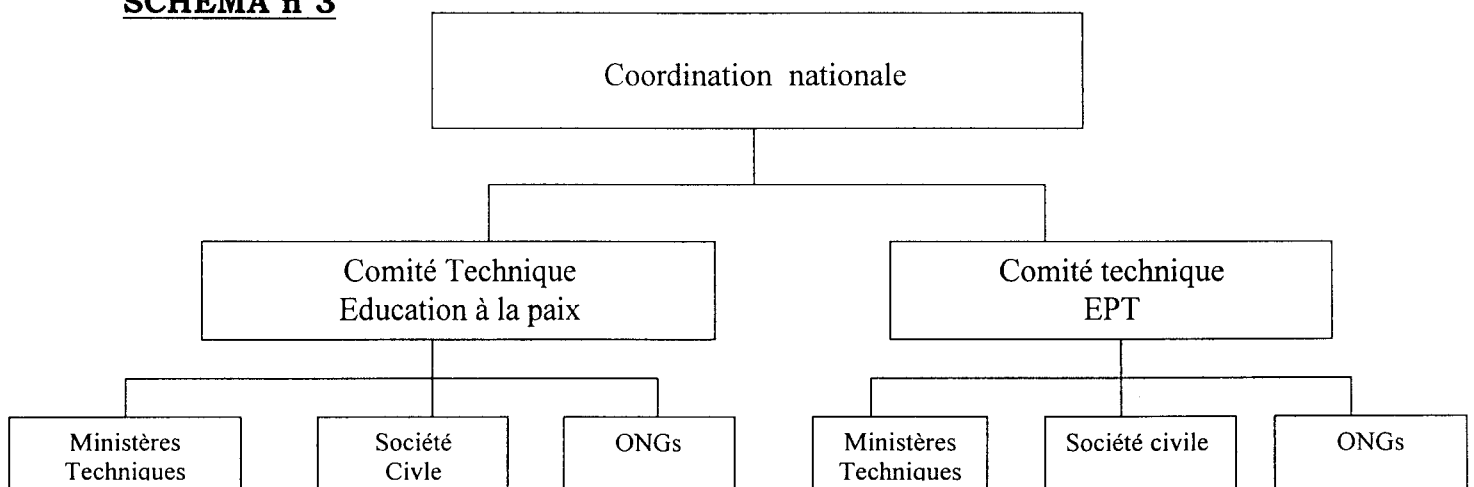
**Cas n°2 :** Dans ce cas de figure on considère que l'éducation à la paix est un programme national à part entière doté d'un organe autonome et rattaché à un ministère technique il sera alors chargé d'exécuter toutes les actions du programme Education à la paix et ne rendra compte qu'au ministère technique auquel il est rattaché. L'inconvénient que présente ce 2<sup>ème</sup> cas est l'absence de coordination voire de synergie entre le programme national d'éducation à la paix et le Plan EPT alors que les deux plans ont des points en commun.

**SCHEMA n°2**



**CAS n°3 :** L'éducation à la paix, une composante de l'EPT :  
Etant donné que certains aspects relatifs à l'éducation pour la paix ne sont pas contenus dans le plan EPT, il est alors possible de créer un comité national éducation à la paix et un comité national EPT qui seront supervisés par une coordination nationale. Ces deux comités auront pour tâche l'harmonisation et la réalisation d'actions communes sous la supervision de la coordination nationale.

**SCHEMA n°3**



#### **4. Stratégies de mobilisation des ressources de financement du PAN/ éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie**

Deux stratégies ont été retenues : une stratégie sectorielle et une stratégie globale. Le premier point de la stratégie sectorielle est le démarchage des partenaires à partir des projets c'est à dire, chaque bailleurs de fonds a la latitude de choisir un secteur d'intervention en fonction de ses priorités. Le deuxième point est la table ronde des bailleurs.

A travers la stratégie globale, il s'agit de montrer le lien qu'il y'a entre le Plan éducation à la paix et les autres plans nationaux tels que : le PDDE, le programme d'action nationale de l'éducation pour tous, le NEPAD etc.

Deux préalables doivent être pris en compte pour faciliter la mobilisation des ressources. Il s'agit de :

1. L'appropriation par le Gouvernement du plan d'action à l'éducation à la paix ;
2. L'inscription ou mention du concept de paix, droits de l'homme, démocratie dans tous les plans de développement.

Ainsi deux options ont été dégagées : la première option concerne la stratégie sectorielle qui est basée sur la mobilisation des ressources autour du plan lui-même (éducation à la paix). Quant à la seconde option elle concerne la stratégie globale basée aussi sur la mobilisation des ressources du fait de son lien avec d'autres programmes cités plus haut.

Pour la première option il est prévu une approche programme qui implique une table ronde des bailleurs de fonds (les partenaires techniques, financiers).

Les avantages et les inconvénients de la stratégie sectorielle notamment la table ronde des bailleurs :

##### **□ Les avantages :**

- une mobilisation de tous les bailleurs et des ressources ;
- une harmonisation des interventions des bailleurs ;
- une approche globale (lien étroit entre les différents systèmes éducatifs) ;
- une capitalisation des interventions (les résultats sont partagés par tous les intervenants).

##### **□ Les inconvénients :**

- une procédure assez longue ;
- une lourdeur des procédures financières de l'Etat.

Pour la deuxième option, une approche dite approche composante a été retenue. Pourquoi une approche composante ? Parce que tout simplement l'éducation à la paix est un sous programme des programmes (DSRP, PAN/EPT, Bonne gouvernance, NEPAD etc.).

Tout comme l'approche sectorielle les avantages et les inconvénients concernant cette approche ont été dégagés :

□ **Les avantages**

- le financement presque acquis partiellement, car les autres programmes sont soutenus (DRSP, PDDE etc.) ;
- la cohérence des interventions (tous les bailleurs interviennent) ;
- le contexte favorable (la culture de la paix, les droits de l'homme, la démocratie étant des préalables pour le financement de ces programmes) ;
- la capitalisation des interventions : résultats sont partagés par tous les bailleurs.

□ **Les inconvénients**

- difficultés du déblocage des ressources en fonction des priorités (le pays a généralement un choix en fonction des priorités) ;
- difficultés d'absorption des ressources libérées (difficultés de consommation des fonds prévus pour les programmes ayant pour conséquence le problème de renouvellement des financements) ;
- acceptabilité des autres programmes cas du NEPAD par les bailleurs (retard de déblocage de certains programmes).

Au niveau de la stratégie globale quatre recommandations ont été retenues :

- ✓ bien ficeler les dossiers pour les financements ;
- ✓ simplifier les procédures financières ;
- ✓ permettre une autonomie de gestion ;
- ✓ renforcer les capacités d'exécution.

**V. Résultats attendus :**

**1) Résultats attendus au niveau de l'objectif spécifique n°1 : la formation des formateurs**

- 16 encadreurs des écoles normales, 2 encadreurs de l'école normale supérieure et 2 encadreurs du CFCA sont formés aux concepts, contenus et méthodologies de l'éducation à la paix ;
- 9 inspecteurs, 18 conseillers pédagogiques et 560 éducateurs du préscolaire sont formés aux concepts, contenus et méthodologies de l'éducation à la paix ;

- 107 inspecteurs, 223 conseillers pédagogiques et 22.000 enseignants sont formés pour la généralisation au CI-CP ;
- 117 inspecteurs, 243 conseillers pédagogiques et 23.500 enseignants sont formés pour la généralisation des curricula du second sous-cycle du cycle de base 1 (CE1-CE2) ;
- 1.128 enseignants de 564 établissements, 117 inspecteurs et 243 conseillers pédagogiques sont formés pour la mise à l'essai au troisième sous-cycle du cycle de base 1 (CM1-CM2) ;
- 33 inspecteurs, 135 conseillers pédagogiques et 1.940 enseignants sont formés pour la généralisation ;
- 33 inspecteurs, 135 conseillers pédagogiques et 320 enseignants sont formés pour la mise à l'essai ;
- 80 chefs d'établissements sont formés à l'expérimentation de la démocratie à l'école ;
- les personnels des différents ministères sont formés ;
- 16 campagnes nationales de sensibilisation sont organisées (4 par an) ;
- 12 ateliers de sensibilisation des leaders d'opinions sont organisés ;
- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont expérimentés, évalués et validés dans le second sous-cycle du cycle de base 1 (CE1-CE2) ;
- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés, expérimentés, évalués, validés et généralisés pour le premier sous-cycle du cycle de base 2 (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) ;
- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés et mis en expérimentation dans les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de 40 établissements.

## **2) Résultats attendus au niveau de l'objectif spécifique n°2 : l'éducation des apprenants**

- Les descolarisés et les non scolarisés sont formés à travers les campagnes nationales de sensibilisation, les centres d'alphabétisation ; les valeurs de la démocratie, de la non violence, de la paix et des droits de l'homme sont intériorisées ;
- Les stagiaires sont formés aux valeurs de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie ;

## **3) Résultats attendus au niveau de l'objectif spécifique n°3 : la conception des supports pédagogiques**

- de nouveaux curricula d'éducation civique intégrant la dimension paix sont élaborés pour le préscolaire et les cycles de base 1 et 2 ;
- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont expérimentés, évalués, validés et généralisés dans le premier sous-cycle du cycle de base 1 (CI-CP) ;

- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont expérimentés, évalués et validés dans le second sous-cycle du cycle de base 1 (CE1-CE2) ;
- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés pour le troisième sous-cycle du cycle de base 1 (CM1-CM2) ;
- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés, expérimentés, évalués, validés et généralisés pour le premier sous-cycle du cycle de base 2 (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) ;
- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés et mis en expérimentation dans les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de 40 établissements ;
- 6.000 modules à l'intention des formateurs des formateurs du système formel, non formel et informel sont produits ;
- 160.000 manuels d'ECM sont mis à la disposition des élèves du second sous-cycle du cycle de base 1 (CE1-CE2) et 7.200 guides à la disposition des enseignants ;
- 600 cahiers d'activités relatifs à l'éducation à la paix seront produits pour les éducateurs du préscolaire ;
- 26.000 manuels d'ECM sont mis à la disposition des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ;
- 30000 manuels d'ECM sont mis à la disposition des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

**4) Résultats attendus au niveau de l'objectif spécifique n°4 : la sensibilisation, la formation et l'information des acteurs de la société civile, des leaders d'opinions, des animateurs des médias audio-visuels et des forces de défense et de sécurité**

- 16 campagnes nationales de sensibilisation sont organisées (4 par an) ;
- 12 ateliers de sensibilisation des leaders d'opinions sont organisés ;
- les animateurs des radios communautaires sont formés à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie ;
- les radios communautaires participent à la campagne de sensibilisation ;
- les supports de sensibilisation audio-visuels, spectacles artistiques et culturels y compris les compétitions sportives sont organisés périodiquement et à l'occasion des fêtes commémoratives sur la paix, la démocratie et les droits de l'homme.

**VI. Indicateurs**

**1) Indicateurs au niveau de l'objectif spécifique n°1**

- nombre d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'enseignants du cycle de base 1 formés aux nouveaux curricula ;
- nombre d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'enseignants du cycle de base 2 formés aux nouveaux curricula ;

- nombre de formateurs des EN, de l'ENS et du CFCA formés au nouveau curricula ;
- nombre d'encadreurs des CFDC et des écoles coraniques formées au nouveau curricula ;
- nombre des leaders d'opinion, d'animateurs des médias audio-visuels, d'artistes, de sportifs, d'animateurs d'ONGs et d'Associations formés au nouveau curricula et dotés de nouveaux guides de formation et d'animation en éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie.

## **2) Indicateurs au niveau de l'objectif spécifique n°2**

- des élèves et des adultes, des stagiaires, des descolairés et des non scolarisés sont ouverts aux valeurs de la paix, de la non violence, des droits de l'homme et de la démocratie en les appliquant dans leur vie quotidienne.

## **3) Indicateurs au niveau de l'objectif spécifique n°3**

- les curricula d'ECM intégrant la dimension démocratie, non-violence, droits de l'homme et paix élaborés, expérimentés et généralisés ;
- Les concepts, contenus et méthodologie de l'éducation à la paix intégrés dans les disciplines hôtes ;
- Les modules de l'éducation à la paix élaborés pour le non formel et l'informel.
- nouveaux curricula d'ECM élaborés pour les cycles de base 1 et 2 ;
- les modules de l'éducation à la paix élaborés pour les établissements de formation initiale des enseignants et le non formel, l'alphabétisation, les CFDC et les écoles coraniques
  - nombre de manuels et guides du maître en ECM produits pour les CE1 – CE2
  - nombre de manuels produits pour les 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup>
- nombre de manuels d'ECM produits pour les 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>
  - nombre de livres de référence et des guides méthodologiques produits.

## **4) Indicateurs au niveau de l'objectif spécifique n°4**

- 16 campagnes nationales de sensibilisation et 12 ateliers organisés
- nombre de campagnes de sensibilisation organisées
- nombre d'ateliers de sensibilisation organisés à l'endroit des leaders d'opinion, des forces de défense et de sécurité, des animateurs des radios communautaires et des médias audio visuels, des animateurs de la société civile, des ONGs et associations, des parents d'élèves.



## VII. PLAN D'ACTION

**Tableau n° 1 : Programmation physique des activités**

<u>ACTIVITES</u>	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
1. Préalables 1.1 Mise en place du comité technique de suivi 1.2 Mise en place de la commission nationale d'élaboration des curricula de l'éducation à la paix.	X X			
2. Elaboration de nouveaux curricula d'ECM et intégration des concepts et contenus 2.1 Réalisation des études diagnostiques 2.2 Rédaction des outils pédagogiques (programmes d'études, manuels, modules et guides de l'enseignant pour l'ECM et les disciplines d'accueil)	X Non formel	Précolaire, CI-CP et 6°- 5°	CE1-CE2 4 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup>	CM1-CM2
3. Formation des enseignants pour la mise à l'essai des curricula	Non formel	Précolaire, CI-CP et 6°- 5°	CE1-CE2 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	CM1-CM2
4. Mise à l'essai des curricula		Non formel	Précolaire, CI-CP et 6°- 5°	CE1-CE2 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
5. Evaluation de la mise à l'essai et correction des outils		Non formel	Précolaire, CI-CP et 6°- 5°	CE1-CE2 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
6. Formation des acteurs de la généralisation		Non formel	Précolaire, CI-CP et 6°- 5°	CE1-CE2 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
7. Généralisation des curricula			Non formel	Précolaire,

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	CI-CP et 6°-5°
8. Intégration de l'éducation à la paix dans les programmes de formation initiale des EN, de l'ENS et du CFCA		X			
9. Formation des encadreurs		X			
10. Expérimentation de la démocratie à l'école		X			
<b><u>ACTIVITES</u></b>					
11. Formation des encadreurs et directeurs d'écoles pour l'expérimentation	X				
12. Evaluation de la démocratie à l'école			X		
13. Généralisation de l'expérience					X
14. dotation des bibliothèques publiques et scolaires en documents sur l'éducation à la paix			X		X
15. Organisation des ateliers de sensibilisation des leaders d'opinion	X				
16. Organisation des campagnes nationales de sensibilisation	X	X	X		X

**Tableau n° 2 : Le tableau ci-après précise l'obligation et les attributions des acteurs**

<b>ACTEURS</b>	<b>ATTRIBUTIONS</b>	<b>OBLIGATIONS</b>
<b>Comité technique de suivi</b>	Planification et supervision des activités d'éducation à la paix, à la non-violence, aux droits de l'homme et à la démocratie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi et évaluation de l'enseignement de l'éducation à la paix ;</li> <li>- élaboration des cahiers de charge techniques et pédagogiques pour la rédaction des outils pédagogiques ;</li> <li>- planification et organisation des activités de sensibilisation des leaders d'opinion et des communautés à la base ;</li> <li>- Appui aux activités dans les établissements.</li> </ul>
<b>Commission technique des curricula de l'éducation à la paix</b>	Elaboration des programmes et outils pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des curricula d'éducation à la paix ;</li> <li>- Elaboration d'une stratégie d'intégration de l'éducation à la paix dans les programmes en vigueur ;</li> <li>- Elaboration des modules de formation, du livre de référence et du guide méthodologique</li> </ul>
<b>Commissions techniques nationales des curricula du PDDE</b>	Elaboration des curricula et formation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des curricula d'ECM intégrant l'éducation à la paix pour les cycles de base 1 et 2 ;</li> <li>- Intégration des concepts, contenus et méthodologies de l'éducation à la paix dans les disciplines hôtes ;</li> <li>- Formation des encadreurs et enseignants</li> </ul>
<b>Chefs d'établissements</b>	Mise en œuvre des activités d'éducation à la paix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre et supervision de la démocratie à l'école ;</li> <li>- Organisation des activités scolaires en rapport avec l'éducation à la paix.</li> </ul>

**Tableau n° 3 : Budget prévisionnel des activités de l'éducation à la paix**

<b>Eléments</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>Coût total</b>
1. <u>Préalable</u> - fonctionnement du comité de suivi	1.000.000 F	1.000.000 F	2.000.000 F	2.000.000 F	6.000.000 F
2. <u>Elaboration des curricula</u>	7.000.000 F	-	-	-	7.000.000 F
2.1. <u>Réalisation des curricula</u> - honoraires consultant - réunion de validation	1.000.000 F 4.800.000 F 500.000 F	- - -	- - -	- - -	1.000.000 F 4.800.000 F 500.000 F
2.2. <u>Elaboration des curricula d'éducation à la paix</u> - honoraires équipe de rédaction - reproduction des programmes - élaboration des curricula	Voir curricula	Voir curricula 2.000.000 F 1.200.000 F 2.000.000 F	Voir curricula -	Voir curricula	Voir curricula 2.000.000 F 1.200.000 F 2.000.000 F
2.3. <u>Conception et Production des outils pédagogiques</u> - conception des cahiers d'activité du préscolaire - reproduction de 600 cahiers d'activité - conception guides du maître d'ECM (CI-CP) - reproduction 7.000 guides du maître d'ECM (CI-CP) - conception manuels d'élèves ECM (CE1-CE2) - reproduction 160.000 manuels ECM (CE1-CE2) - conception guides du maître ECM (CE1-CE2) - Reproduction guide du maître ECM (CE1-CE2) - Conception manuels d'élèves ECM (CM1-CM2) - Conception guide du maître ECM (CM1-CM2) - Reproduction de 46.000 manuels ECM (CM1-CM2) - Reproduction 1200 guides ECM (CM1-CM2) - Conception manuels ECM (6 <sup>ème</sup> -5 <sup>ème</sup> ) - Reproduction 30.000 manuels ECM (6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> ) - Conception manuels	Voir PDDE	Voir PDDE 4.000.000 F 18.000.000 F 8.000.000 F 18.000.000 F 3.000.000 F 9.000.000 F	6.300.000 F 6.480.000 F 4.000.000 F 120.000.000 F 4.000.000 F 23.400.000 F	4.000.000 F 160.000.000 F 2.500.000 F 3.000.000 F 41.400.000 F 1.200.000 F 4.000.000 F 23.400.000 F Voir PDDE	6.300.000 F 6.480.000 F 4.000.000 F 160.000.000 F 2.500.000 F 3.000.000 F 41.400.000 F 1.200.000 F 4.000.000 F 23.400.000 F 8.000.000 F 18.000.000 F 3.000.000 F 9.000.000 F Voir PDDE
	11760.000 F				

ECM (4 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup> )					11760.000 F
- Reproduction 26.000 manuels ECM (4 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup> )				5.000.000 F	5.000.000 F
- Conception de modules pour le non formel et la formation des formateurs	24.000.000 F	24.000.000 F	24.000.000 F		96.000.000 F
- Reproduction de 6.000 modules		18.000.000 F	18.000.000 F	24.000.000 F	36.000.000 F
2.4. Formation des acteurs pour la mise à l'essai des curricula					
- formation des formateurs du CFCA, des EN, et de l'ENS					
- formation des encadreurs des CFDC et des écoles coraniques - formation de 80 chefs d'établissements et 32 encadreurs					
- Evaluation de la démocratie à l'école					
3. Activités de sensibilisation					
- Organisation de 16 campagnes nationales					
- Organisation des ateliers de sensibilisation des leaders d'opinion					
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>591.540.000 F</b>

Tableau n°4 : Cadre logique

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<p>1. Former les formateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation des encadreurs des écoles normales supérieures</li> <li>- formation des directeurs régionaux et inspecteurs d'enseignement</li> <li>- formation des conseillers pédagogiques ;</li> <li>- formation des encadreurs des écoles normales ;</li> <li>- formation des enseignants (y compris des alphabétiseurs, les personnels des différents ministères) ;</li> <li>- formation des responsables des radios communautaires, journalistes, parents d'élèves</li> <li>- suivi et évaluation des formateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 encadreurs des écoles normales, 2 encadreurs de l'école normale supérieure et deux encadreurs du CFCA sont formés aux concepts, contenus et méthodologies de l'éducation à la paix</li> <li>- 9 inspecteurs, 18 conseillers pédagogiques et 560 éducateurs du préscolaire sont formés aux concepts, contenus et méthodologie de l'éducation à la paix</li> <li>- 107 inspecteurs, 223 conseillers pédagogiques et 22.000 enseignants sont formés pour la généralisation au CI-CP,</li> <li>- 117 inspecteur, 243 conseillers pédagogiques et 23500 enseignants sont formés pour la généralisation des curricula du second sous cycle du cycle de base I (CE1-CE2)</li> <li>- 1128 enseignants de 564 établissements, 117 inspecteurs et 243 conseillers pédagogiques sont formés pour la mise à l'essai au 3è sous cycle du cycle de base I (CM1-CM2) ;</li> <li>- 33 inspecteurs, 135 conseillers pédagogiques et 1940 enseignants sont formés pour la généralisation ;</li> <li>- 33 inspecteurs, 135 conseillers pédagogiques et 320 enseignants sont formés pour la mise à l'essai ;</li> <li>- 80 chefs d'établissements sont formés à l'expérimentation de la démocratie à l'école ;</li> <li>- les personnels des différents ministères sont formés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'enseignants du cycle de base I formés aux nouveaux curricula ;</li> <li>- nombre d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'enseignants du cycle de base 2 formés aux nouveaux curricula ;</li> <li>- nombre de formateurs des EN, de l'ENS et du CFCA formés au nouveau curricula ;</li> <li>- nombre d'encadreurs des CFDC et des écoles cotaniques formés au nouveau curricula ;</li> <li>- nombre des leaders d'opinion, d'animateurs des médias audio-visuels, d'artistes, de sportifs, d'animateurs d'ONGs et d'Associations sont formés au nouveau curricula et dotés de nouveaux guides de formation et d'animation en éducation à la paix, à la non violence, aux droits de l'homme et à la démocratie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'évaluation de l'impact du programme</li> <li>- rapport des ateliers de formation</li> <li>- rapport de suivi de l'expérimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion de l'administration scolaire notamment les chefs d'écoles pilotes et des enseignants à l'expérience</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 campagnes de sensibilisation sont organisées (4 par an) ;</li> <li>- 12 ateliers de sensibilisation des leaders d'opinions sont organisés ;</li> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix , ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont expérimentés, évalués et validés dans le second sous cycle du cycle de base I (CE1-CE2) ;</li> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés, expérimentés, évalués, validés et généralisés pour le 1<sup>er</sup> sous cycle du cycle de base II (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) ;</li> <li>-les curricula d'ECM intégrant la dimension paix ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés et mis en expérimentation dans les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de 40 établissements</li> </ul>			
2. Eduquer les apprenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Education des descolarisés et les non scolarisés ;</li> <li>- a l'endroit des stagiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les descolarisés et les non scolarisés sont formés à travers les campagnes nationales de sensibilisation, les centres d'alphabetisation ; les valeurs de la démocratie, de la non violence, de la paix et des droits de l'homme sont intériorisées ;</li> <li>- Les stagiaires sont formés aux valeurs de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des élèves et des adultes, des stagiaires, des descolarisés et des non scolarisés sont ouverts aux valeurs de la paix, de la non violence, des droits de l'homme et de la démocratie en les appliquant dans leur vie quotidienne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les rapports des écoles pilotes ;</li> <li>- les rapports des ICB et des IES.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en charge de l'éducation à la paix dans les curricula : de l'alphabetisation, des CFDC, des écoles coraniques, CFCA, des EN et de l'ENS</li> </ul>
3. Concevoir les supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaboration des curricula ;</li> <li>-Elaboration des modules de formation ;</li> <li>- Elaboration des guides de l'enseignant et des formateurs dans le formel, le non formel et l'informel ;</li> <li>- Elaboration des manuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de nouveaux curricula d'éducation civique intégrant la dimension paix sont élaborés pour le préscolaire et les cycles de base I et 2 ;</li> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont expérimentés, évalués, validés et généralisés dans le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension démocratie, non-violence, droits de l'homme et paix élaborés, expérimentés et généralisés ;</li> <li>- Les concepts, contenus et méthodologie de l'éducation à la paix sont intégrés dans les disciplines hôtes ;</li> <li>- Les modules de l'éducation à la paix sont élaborés pour le non formel et l'informel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nouveaux curricula élaborés dans le cadre du PDDE, les nouveaux curricula du PDDE,</li> <li>- les nouveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les nouveaux curricula du PDDE sont effectivement élaborés ;</li> <li>- prise en charge de l'éducation à la paix dans les</li> </ul>

<p>didactiques.</p>	<p>premier sous-cycle du cycle de base 1 (CI-CP) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont expérimentés, évalués et validés dans le second sous-cycle du cycle de base 1 (CE1-CE2) ;</li> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés pour le troisième sous-cycle du cycle de base 1 (CM1-CM2) ;</li> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix, ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés, expérimentés, évalués, validés et généralisés pour le premier sous-cycle du cycle de base 2 (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) ;</li> <li>- les curricula d'ECM intégrant la dimension paix ainsi que ceux des disciplines d'accueil sont élaborés et mis en expérimentation dans les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de 40 établissements ;</li> <li>- 6.000 modules à l'intention des formateurs des formateurs du système formel, non formel et informel sont produits ;</li> <li>- 160.000 manuels d'ECM sont mis à la disposition des élèves du second sous-cycle du cycle de base 1 (CE1-CE2) et 7.200 guides à la disposition des enseignants ;</li> <li>- 600 cahiers d'activités relatifs à l'éducation à la paix seront produits pour les éducateurs du préscolaire ;</li> <li>- 26.000 manuels d'ECM sont mis à la disposition des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ;</li> <li>- 30000 manuels d'ECM sont mis à la disposition des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nouveaux curricula d'ECM pour les cycles de base 1 et 2 élaborés ;</li> <li>- les modules de l'éducation à la paix sont élaborés pour les établissements de formation initiale des enseignants et le non formel, l'alphabétisation, les CFDC et les écoles coraniques</li> <li>- nombre de manuels et guides du maître en ECM produits pour les CE1 – CE2</li> <li>- nombre de manuels produits pour les 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup></li> <li>- nombre de manuels d'ECM produits pour les 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup></li> <li>- nombre de livres de référence et des guides méthodologiques produits.</li> </ul>	<p>curriculas : de l'alphabétisation, des CFDC, des écoles coraniques, CFCA, des EN et de l'ENS ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procès-verbaux de réception des manuels</li> </ul>	<p>curriculas d'ECM ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui des parrains de l'EPT pour la production des manuels ;</li> <li>- adhésion de l'administration scolaire notamment les chefs d'écoles pilotes et des enseignants à l'expérience.</li> </ul>
---------------------	---	--	---	---



<p>4. sensibiliser et informer les autres acteurs tels que les leaders d'opinions, les forces de défense et de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier et campagne de sensibilisation ;</li> <li>- Implantations des radios communautaires</li> <li>- Création des supports de sensibilisation (audio-visuel, spectacle artistique, culturel), compétitions sportives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 campagnes nationales de sensibilisation sont organisées (4 par an) ;</li> <li>-12 ateliers de sensibilisation des leaders d'opinions sont organisés ;</li> <li>-les animateurs des radios communautaires sont formés à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie ;</li> <li>-les radios communautaires participent à la campagne de sensibilisation ;</li> <li>-les supports de sensibilisation audio-visuels, spectacles artistiques et culturels y compris les compétitions sportives sont organisés périodiquement et à l'occasion des fêtes commémoratives sur paix, la démocratie et les droits de l'homme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 campagnes nationales de sensibilisation et 12 ateliers organisés</li> <li>- nombre de campagnes de sensibilisation organisées</li> <li>- nombre d'ateliers de sensibilisation organisés à l'endroit des leaders d'opinion, des forces de défense et de sécurité, des animateurs des radios communautaires et des médias audio visuels, des animateurs de la société civile, des ONGs et associations, des parents d'élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport des campagnes de sensibilisation</li> <li>- rapport des ateliers de sensibilisation des leaders d'opinion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion de la société civile aux activités de sensibilisation</li> <li>- mobilisation de la société civile autour du programme</li> </ul>
---	---	---	--	---	---